



AVIS AYANTS DROITS

Enquête publique parcellaire concernant

Le projet de la ZAC de Piquepeyre sur la commune de Fenouillet

L'enquête aura lieu du 17 octobre 2022 au mercredi 2 novembre 2022 en mairie de Fenouillet

Les personnes intéressées autres que le propriétaire, l'usufruitier, les fermiers, les locataires, ceux qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage et ceux qui peuvent réclamer des servitudes sont tenues de se faire connaître à l'expropriant (adresse ci-dessous) dans un délai d'un mois, à défaut de quoi elles seront, en vertu des dispositions de l'article L. 311-3, déchués de tous droits à indemnité.

**OPPIDEA
21 Boulevard de la Marquette
Bât A – BP 91003
31010 TOULOUSE Cedex 6**